

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Trois décisions, basées sur la législation des télécommunications, ont été prises à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révocation de numéro

- Profitsol Internetservice GmbH, Hauptstrasse 25, A-2340 Mödling

Les décisions peuvent être demandées à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28